VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Chance pour Placement. Cottage Double dans le Quatrième District.

Nos 2719-2721 Rue Freret.

Succession de John G. Stritzinger—No 96,314, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet— JEUDI, le 1er juin 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 28 avril 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, a propriété comme suit, sera vendue:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Locust (autrefois Solis), Freret (autrefois Jacobs) et la rue Quatrième, désigné par le No deux, sur un plan dressé par F. Frémaux, voyer, le 3 décembre 1866, et déposé; pour références en l'étude Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, et par le même numéro sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 20 février 1867, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero Jr. un notaire en cette ville, le 25 oct. 1875, lequel dit lot mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Freret [autrefois Jacobs] sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 2719-2721 rue Freret, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, etc., de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1911. L'acquéreur devant recevoir les loyers et revenus, de la date du passage de l'acte de vente et de faire 10 0|0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement.

518 Rue S. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par No 16, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

26 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Danziger & Tessier

VENTE DE RECEVEUR

Actions et bons, Réclamations, Comptes courants, Billets.

Union Exchange Bank vs Pelican Cracker Factory.

No 84,837—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, LE 1er JUIN 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mai 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les actions ci-après décrites, à savoir:

Une action de la Commercial Publishing Company, de la Nouvelle Orléans, Ltd., une action du fonds capital de la N. O. Credit's Men Asso, aussi un lot de réclamations, comptes et billets d'après la liste enregistrée les comptes et les billets paraissent corrects mais ne sont pas garantis par le receveur.

Conditions—Comptant.

21 mai—21 28 29—juin 1

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. La Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième ayant un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La résidence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc; Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à bain au premier étage; Grande Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie; aussi grande Ecurie ou Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95 775—Succession du Juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième et mesurant d'après un plan dressé par C. Milo Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 17 avril 1905 comme suit: ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 134' 2" 4"' à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4"' de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1", de là 64' 5" 4"' sur une ligne s'étendant à la rue Troisième, de là 29' 8" à la rue Troisième, sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 9" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 3, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Maulhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un ou en deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. Lewis,

No 96,703 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

COTTAGE SIMPLE

No 727 RUE SALCEDO,

Entre les rues Gravier et Perdido.

A l'encan, Mercredi le 28 juin 1911, A MIDI.

A la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 23ème jour de mai 1911, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Lewis, No 96,703, nous offrirons en vente la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt quatre, dans l'ilet No 631, borné par les rues Salcedo, Lopez, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer, le 4 avril 1899, annexé à un acte passé le 30 juin 1899 pardevant A. J. La Pice, notaire en cette ville, lequel lot s'étend à une distance de cent quatre vingt [180] pieds de la rue Gravier et mesurant trente [30] pieds de face à la rue Salcedo, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux [102] pieds neuf [9] pouces et six [6] lignes entre lignes égales.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteurs.

Titch & Rogers, avocats.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Joseph D. Warburg.

No 96,792 — Cour Civile de District, Division C.

Propriété de Choix pour Résidence.

COTTAGE DOUBLE

4700 et 4701 Avenue S. Carrollton,

Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,

4033 Avenue Cleveland.

A l'Encan, MERCREDI, 7 Juin 1911 à MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 18 dans l'ilet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal sur un devis dressé par W. D. Elam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, pas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 32 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 35 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pact de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.,

Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles W. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,423—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Blum, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

25 mai—25 29—juin 3

Succession de Mme Moss Brothers

Vve par 1er mariage de Wm Laub, veuve en 2me mariage de James Arthur, et de son époux James Arthur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,156 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Theresa Jockai, veuve par 1er mariage de August Laub, maintenant épouse de Charles Thomas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. D. Nix, avocat.

27 mai—27 31—juin 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Patrick J. Ryan

et Annie Ryan, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 94,523—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Johanna Ryan, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry O. Hollander, avocat.

1 juin—1 5 10

Succession de Benjamin F. Howell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,413—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Benjamin F. Howell, Jr., exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.

23 mai—23 27—juin 1

Succession de Marco Raguzin ou Ragousin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,152—Division D.—Attendu que Maria Slovcin, veuve de Marco Raguzin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Raguzin ou Ragousin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos D. Kiernan, avocat.

23 mai—23 27—juin 1

Succession de Mathilde Donnadieu,

veuve de Theodore Guidry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 97,165—Division A—Attendu que John P. Ferrero a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mathilde Donnadieu, veuve de Theodore Guidry, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs, avocat.

30 mai—30—juin 3 8

Succession de Mme M. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,881 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, Favrot & Friedrichs, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de John W. Weiman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 76 869. — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26mai—26 30—juin 4

Succession vacante de John Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,787 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté, par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de R. T. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 76,865 — Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Mme Anna La Claverie,

Veuve de William A. Holt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,163.—Division A.—Attendu que Mme Edith Georgia Holt, veuve de Ernest J. Irwin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna La Claverie, veuve de William A. Holt, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Titche & Rogers, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de Mme J. Bragg

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,880— Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de Mme H. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,867—Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Frederick C. Webert

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,168—Division E—Attendu que Frederick Maurice Webert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick C. Webert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno Watt Duffy, avocat.

24 mai—24 28—juin 2

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT.

En la Résidence Double en Bois à Deux Etages,

Nos 1240-1242 rue Saratoga

Encoignure de la rue Erato,

Et un Cottage Double en Bois,

Nos 2332-2334 rue Philip.

Succession de Richard Mulvey.

No 94,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 mai 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1er La résidence double en bois à deux étages, Nos 1240-1242 rue Saratoga, coin de la rue Erato, retirée de la banquette, ayant un grillage en fer, contenant galeries, huit chambres, eau et égout de chaque côté, le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Clio, Saratoga et Erato, désigné par le No 14, et mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 97 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et face à la rue Erato, et formant le coin des rues Saratoga et Erato, dans un bon voisinage et près de tous les commerces nécessaires pour avoir une maison confortable.

2me. Le cottage double en bois à deux étages, Nos 2332 2334 rue Philip, retiré de la banquette, contenant trois chambres de chaque côté, égout et eau. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Liberté et Howard, désigné par le No 5, et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 91 pieds entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien habité où la propriété n'est jamais vide, et près des lignes de chars, églises, marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la port on du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, lesdits billets devant porter 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles pour l'année 1911. 10 0|0 comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. B. Rosser, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre le L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91,218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1911 et signé le 9 mai 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre ou île, s'étendant sur la rive sud du Lac Pontchartrain, connue et désignée comme la "Brazilier Island" et comprenant section trente sept dans la Villette Dix, Sud et Section trente-huit (38) dans la Villette Onze, Sud du Range Quatorze, Est de la St. Helena Meridian, Louisiane, contenant deux mille quatre cent vingt-six et 50|100 d'acres (2,426 50) le tout comme il est démontré par le plan approuvé par le Voyer Général daté du 30 décembre 1858.

Cette propriété a le Chef sur un côté, le Lac Pontchartrain sur l'autre côté et le Bayou De Lesaire sur l'autre côté. Le lac Catherine est Sud et les Rigolets Est et les deux sont tout près. C'est près de la ville et est adoptable pour maraichers ou autre façon de ferme, et s'étend entre deux grandes lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées et une autre ligne qui doit commencer bientôt, des terres de ce genre sont de la plus grande importance pour un placement profitable de n'importe quelle importance dans le Sud aujourd'hui.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1911 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. L. Favrot, R. J. Lincoln, L. R. Graham, avocats.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession d'un attrayant cottage simple élevé de terre avec soubassement.

No 1132 rue Gayoso entre Ursulines et Bell, ilet Dupré et Orchidée.

JEUDI, 8 juin 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Bruno Schlegel — No 95,993, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido —JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant soixante pieds de la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th Buisson, notaire, le 26 juillet 1894.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises et élevé de terre, à distance du trottoir, avec grillage en fer devant, ayant une grande galerie sur la devanture, vestibule, corridor, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine et grand soubassement, cour et trottoir pavé en schillinger.

La maison est bien bâtie, a installations pour gaz et électricité partout, connexion pour l'eau et les égouts et porte le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre Bell et Ursulines.

Conditions — Comptant. l'acquéreur devra payer les taxes dues pour l'année courante et tous les certificats nécessaires, l'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur; les loyers devant être acquis à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido

7 mai — 7 14 21 28 — juin 4 8

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix du Deuxième District

Propriété double à deux étages,

En briques pour commerce et Résidence.

Nos 1010-1014 rue Chartres,

Entre les rues St Philippe et Ursulines.

Succession de Alexis J. P. Francingues.

No 96,601—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Deuxième étage), JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 25 avril 1911, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Alexis J. P. Francingues, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly, daté du 6 juillet 1865, étant le lot sur ledit plan étant le plus près de la rue St-Philippe, et mesurant 23 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres sur 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit défunt Alexis J. P. Francingues a acquise par achat de Mme Ursule Saloy, veuve en premier mariage de Célestin Guilhaume et en deuxième mariage de François Francingues, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 286.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 2, étant le lot le plus près de la rue Ursulines et mesurant 22 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit Alexis J. P. Francingues a acquise par achat de la Veuve François Francingues et als, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 197, folio 288.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrites comprennent la bâtisse double en briques à deux étages ayant bâtisse dans le fond à deux étages subdivisée en emplacement de commerce, entrepôt, etc., et le deuxième étage subdivisé en appartements à coucher, cuisine, chambres dans le fond, centralement situé à proximité du Marché Français, églises, écoles, etc.

Conditions de la vente. Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant 7 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules F. Meunier, notaire.

Un dépôt de 10 0|0 devant être fait avec l'encanteur du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Emile Pomes, avocat.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Comprenant Meubles Elégants de Salon, Vestibule et Librairie.

Jolis ameublements de chambre à coucher, Meubles de salle à manger, Etagères pour livres, Case à porcelaine de Chine, Miroirs, Porte-chapeaux, 2 corps de bibliothèque, Machine à coudre, Fourneau et ustensiles de cuisine, Glacière et Divers.

Aussi une jolie collection de Livres de Loi et autres livres en français et anglais.

In re Succession de Henry Chiapella

No 96,540—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne - Il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 7 juin 1911, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1713 rue Bourgogne, près de la rue Kerlerec, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté du 19 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Henry Chiapella.

Lot de meubles de maison et livres de loi, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. J. Waguespack, avocat.

28 mai—28—juin 4 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 96,616—Division C.

SUCCESSION DE

Edward S. Rapier

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Succession de Edward S. Rapier, Dossier No 96,616, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 29 juin 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upperline, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 24 et mesurant trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer, de la date du 27 février 1902.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upperline, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 11 et mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

3. Tout ce certain morceau ou parcelle de terre, s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrits comme lots Deux (2) et Trois (3) dans l'ilet No Dix-neuf (19) dans la division de Spring de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante-deux pieds cinq pouces (52' 5") de face à la rue Madison, et chacun a une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120'), et chacun desdits lots sur la ligne du fond ou arrière cinquante-trois pieds sept pouces [53' 7"]. Ledit lot No Deux formant le coin des rues Hancock et Madison, le tout d'après un plan et plat d'arpentage par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16 mai 1906 de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B. Lancaster, notaire pour la paroisse de St Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères les taxes de 1911, et les frais des actes de vente et incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0|0 du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt, devant être fait au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 910 rue Gravier.

28mai—28—juin 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Au plus haut enchérisseur.

Martin Heiderich et al vs Frank L. Heiderich et al—No 95,705, Cour Civile de District —Division B.

COTTAGE SIMPLE DESIRABLE,

Ayant deux Etages dans le Fond, 913 Rue St André, entre Laurel et Constance.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le lundi 17 avril 1911, et le jugement lu et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St André, Laurel, Constance [autrefois Live Oak] et Ste Marie, désigné par le No 21 sur un plan par C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, et déposé comme plan No 53 du livre de plans No 2, en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-neuf [29] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face à la rue St André sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Mme Barbara Heiderich décédée a acquise par achat de Edward Stapp et autres; l'acte passé pardevant Frederick Zengel, un notaire en cette ville, daté du dix neuvième jour de mars dix neuf cent deux, le tout enregistré en le bureau des transferts de cette ville en le livre 188, folio 220, acquis par les héritiers ci-dessus nommés par jugement de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C dans la succession de Mme Veuve Barbara Heiderich.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez.

Veuve du premier mariage de Nicholas G. Lopez et épouse du deuxième mariage de Jeronimo S. Garcia.

No 94,595— Cour Civile de District, Division E.

Deux Résidences Désirables et Doubles

Dans un voisinage populaire et qui se louent bien.

Maison double à deux étages 2118-20 rue Palmyre,

Entre les rues Johnson et Galvez.

Cottage double, 1016-18 rue Dumaine

Entre les rues Bourgogne et N. Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Léonard L. Stern encanteur, —JEUDI, le 22 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 103, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rempart et Ste Anne, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds un pouce et désigné comme le lot B, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 4 août 1893.

Les améliorations comprennent un cottage double étant sur la banquette, et une bâtisse à deux étages dans le fond, contenant en tout six chambres de chaque côté, hangar, etc., et connue par les Nos municipaux 1016-18 rue Dumaine.

2. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No douze de l'ilet No 520, borné par l'avenue Tulane (autrefois Commune), les rues Palmyre, Galvez et Johnson, et mesurant, plus ou moins, vingt-six pieds et quatre lignes [26' 0" 4"'] de face à la rue Palmyre sur cent deux pieds huit pouces et deux lignes [102' 8" 2"'] de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en les archives de D. L. McCay, autrefois un notaire en cette ville, une copie duquel pris par par C. A. Hedin, architecte, daté du 11 mars 1854 et est déposé parmi les registres de M. Gernon, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages contenant de chaque côté 8 chambres, hangar, etc, et est connue par les Nos municipaux 2118-20 rue Palmyre.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat en et pour l'année 1911, et pour tous certificats requis pour le passage de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Encanteurs.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sans limite ou réserve.

Martha Johnson et al vs Isaac Johnson.

No 96,790 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division C.

No 840 rue Valette, Cottage Simple de six chambres, aussi Cottage Simple sur la rue Homer, contenant quatre chambres.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341, rue Carondelet — JEUDI, le 22 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé en Cour ouverte le 15me jour de mai 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, dans l'étendue de terre ordinairement appelée Belleville, et désignée comme lot numéro douze de l'ilet numéro quatorze, borné par les rues Homer, Slidell [autrefois Jackson], Belleville [autrefois Chestnut] et Vallette [autrefois Gosseline], d'après un plan de ladite étendue de terre dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 18 sept. 1840 et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Vallette [autrefois Gosseline] sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et formant le coin des rues Vallette [autrefois Gosseline] et Homer dudit ilet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, représentée par un billet ou des billets de l'acquéreur, au taux de 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, et pour l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

Robert O'Connor, avocat pour le défendeur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John Bouwer et al vs Mme Balle B. Brooks et al—No 96,986 - Cour Civile de District, Division D.

Au plus haut et dernier enchérisseur.

La Grande, Attrayante et Agréablement située Maison de Résidence Simple à Deux Etages (avec grand terrain).

No 1900 Avenue St-Charles, coin de la rue Ste-Marie.

Trois Excellents Terrains dans le Second District.

Rue Toulouse, entre Rendon et l'avenue Hagan, carré d'ilet rue S.-Pierre.

A l'encan MARDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, vendront à l'enchère publique au plus haut et dernier enchérisseur, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 22 mai 1911, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 2ème jour de mai 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 208, borné par l'avenue St Charles, les rues Ste Marie, St-André et Prytanée, désignés par les Nos un et deux, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de façade à l'avenue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur; lot 1 formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Ste-Marie, étant la même propriété acquise par feu Charles W. Theurer, par achat de M. et Mme Charles Foerstner, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 21 mars 1901, enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre 183, folio 242. Les améliorations comprennent une grande maison de résidence à un étage, ayant corridor, salon, salle à manger, cuisine, office, à peu près 6 chambres à coucher, bibliothèque, office du sommelier, chambre de domestique, chambre à bain, chambre à blanchissage, etc. Les clefs pour visiter la propriété peuvent être obtenues au restaurant en face de la propriété.

2. Trois certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré No 417, borné par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'avenue Hagan, et désignés par les Nos 21, 22 et 23 sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, comme plan No 161, d'après lequel lesdits terrains mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de façade rue Toulouse sur cent pieds de profondeur; étant la même propriété acquise par ledit C. W. Theurer par achat d'Henry Albert, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 15 novembre 1901, enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre No 181 folio 789.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs assumant toutes les taxes de 1911 et payant tous les certificats nécessaires. L'acquéreur aura l'option, s'il est déclaré au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et le reste du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à ordre souscrits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans de la date de l'adjudication, et portant intérêt payables annuellement au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur s'engageant à payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, sur lesdits billets ou toute partie de ceux-ci; à garder la propriété assurée et à transférer la police d'assurance au détenteur des dits billets jusqu'au paiement final de ces billets; l'acte de vente devra renfermer le pacte de non alienando et tous les clauses de sécurité usuelles, et le paiement desdits billets et de l'intérêt seront assurés par des honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance etc. garantis par lien de vendeur privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD. Encanteurs.

Carroll, Henderson & Carroll, Jacquet, Hubert & White, Thornton & White, avocats pour le demandeur.

Foster, Milling, Brian et Saal, avocats des défendeurs.

Dufour & Dufour, avocats des défendeurs.

27 mai—27 28—juin 4 11 18 25 27

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Receveur de M. Sansovich & Co.

No 96,108 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

Conformément à un ordre dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai au plus haut enchérisseur pour du comptant, au No 530 rue Toulouse, en cette ville, JEUDI, le 8me jour de juin 1911, à 11 heures A. M., un mulet, un wagon, harnais, ainsi que tout autres effets sur les dits lieux appartenant à M. Sansovich & Company.

P. J. Palermo, avocat.

GEO. ST-PAUL, Encanteur. 317 rue Carondelet.

28 mai—28—juin 4 8

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Placement Certain,

(16) TERRAINS VACANTS (16)

A AIGER

Bien Situés et Attrayants.

Succession de Peter Meid.

No 96,327—Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI le 29 juin 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 23 mai 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Seize certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 207 [vieux No 36] borné par les avenues Verret et Atlantique, les rues De Armas et Lamarque, [autrefois Lapeyrouse], désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt d'après le plan original de ladite propriété dressé par W. P. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, d'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un formant l'encoignure de l'avenue Verret et la rue De Armas, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Verret sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur et façade à la rue De Armas. Les lots numéros deux trois, quatre, cinq, six, sept et huit sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Verret sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Les lots numéros treize quatorze, quinze, seize, dix sept dix huit et dix-neuf sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Le lot numéro vingt formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et la rue De Armas et mesurant trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces ou profondeur et façade à la rue De Armas.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, en sus et en plus du prix d'achat, et déposer dix pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour les actes de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29